Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique
Décision DG n° 2021-151 du 27 août 2021
Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Julien Pauzié3
Décision DG n° 2021-152 du 27 août 2021
Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Pauline Calmès4
Décision DG n° 2021-153 du 27 août 2021
Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Aymeric Morin 5
Décision DG n° 2021-154 du 27 août 2021
Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Luc Pierre-Dit-Mery 6
Décision Gua n° 2021-22 DS Agences du 1er septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord au sein des agences7
Décision Gua n° 2021-23 DS DR du 1er septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord au sein de la direction régionale
Décision ARA n° 2021-39 DS Agences du 2 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences
Décision ARA n° 2021-40 DS PTF DPC du 2 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction de la production centralisée33
Décision ARA n° 2021-41 DS DR du 2 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes au sein de la direction régionale
Décision ARA n° 2021-42 DS Campus du 2 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein du campus Sud Est
Décision ARA n° 2021-43 CMC du 2 septembre 2021
Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
Décision DG n° 2021-156 du 6 septembre 2021
Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement,

Décision DG n° 2021-157 du 6 septembre 2021
Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs 55
Décision DG n° 2021-158 du 6 septembre 2021
Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette
Décision DG n° 2021-159 du 6 septembre 2021
Délégation de signature au sein de la direction générale dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE)
Décision DG n° 2021-160 du 6 septembre 2021
Délégation de signature du directeur général aux directeurs des campus71
Décision Oc n° 2021-45 DS PTF du 6 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production
Décision Oc n° 2021-46 DS DR du 6 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale79
Décision Oc n° 2021-47 DS Dépense du 6 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette87
Décision Oc n° 2021-48 DS Agences du 6 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences 89
Décision DG n° 2021-161 du 7 septembre 2021
Délégation de signature du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi et à la directrice de Pôle emploi services concernant les cadres supérieurs
Décision DG n° 2021-162 du 7 septembre 2021
Nomination au sein de la direction Générale de Pôle emploi - M. Paul Bazin
Décision HdF n° 2021-40 DS DT du 7 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales
Décision HdF n° 2021-41 DS Agences du 7 septembre 2021
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des agences





Décision DG n° 2021-151 du 27 août 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Julien Pauzié

Monsieur Julien Pauzié est nommé adjoint à la directrice générale adjointe de la direction administration, finances et gestion, en charge de la performance opérationnelle au sein de la direction administration, finances et gestion de Pôle emploi, à compter du 1er septembre 2021.

Fait à Paris, le 27 août 2021.



Décision DG n° 2021-152 du 27 août 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Pauline Calmès

Madame Pauline Calmès est nommée directrice de la communication, auprès du directeur général, à compter du 6 septembre 2021.

Fait à Paris, le 27 août 2021.



Décision DG n° 2021-153 du 27 août 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Aymeric Morin

Monsieur Aymeric Morin est nommé chargé de mission auprès du directeur général adjoint en charge de la direction de l'offre de services à compter du 20 septembre 2021.

Fait à Paris, le 27 août 2021.



Décision DG n° 2021-154 du 27 août 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Luc Pierre-Dit-Mery

Monsieur Luc Pierre-Dit-Mery est nommé directeur en charge de la direction maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers au sein de la direction de l'offre de services de Pôle emploi, à compter du 20 septembre 2021.

Fait à Paris, le 27 août 2021.



Décision Gua n° 2021-22 DS Agences du 1er septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi.

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi.
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.
- § 3 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de :



- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Eddy Pinson, directeur du pôle emploi des Abymes Dothémare
- madame Lydie Marie Chantal Flower, directrice du pôle emploi des Abymes Caruel
- madame Gilda Céprika, directrice d'agence du pôle emploi de Baie Mahault
- monsieur Davy De Lacaze, directeur du pôle emploi de Basse Terre
- madame Agnès Dodé, directrice ad intérim du pôle emploi de Bouillante
- monsier Sidney Adonis, directeur du pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- monsieur Marc Roy Camille, directeur du pôle emploi du Gosier
- madame Erika Bizet, directrice du pôle emploi de Jarry
- madame Maguy Fumont Samson, directrice du pôle emploi de Marie Galante
- monsieur Christian Agapé, directeur du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Christiane Jacquet Crétides, directrice du pôle emploi de Petit Bourg
- madame Marika Marie Céline, directrice ad intérim de la plateforme régionale de production
- madame Tessa Francillette, directrice du pôle emploi de Pointe à Pitre
- madame Fabienne Eugénie, directrice ad intérim du pôle emploi de Port Louis
- madame Hélène Synésius, directrice du pôle emploi de Saint François
- madame Lucie Adala, directrice ad intérim du pôle emploi de Sainte Rose.

§ 2 - directeurs adjoints

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint du pôle emploi des Abymes Dothémare
- madame Viviane Kiavué, directrice adjointe du pôle emploi de Morne à l'Eau
- madame Nathalie Courtat, directrice adjointe du pôle emploi de Saint Martin.

§ 3 - adjoints aux directeurs d'agence

- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice du pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice du pôle emploi de Saint François.

§ 4 - responsables d'équipe

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe ad intérim à la mission Arts
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes Dothémare
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes Dothémare
- madame Rosite Singarin Solé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Valérie Cuirassier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie Mahault
- madame Myriam Montout Hatchi, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie Mahault
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse Terre
- madame Peggy Massicote Zozio, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse Terre
- madame Tatiana Clairemont, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse Terre
- madame Ketty Delver, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse Terre
- monsieur Louis Jules Dares, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante
- madame Sylvie Beauperthuy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante
- madame Josy Jean Woldemar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle Eau



- madame Marie Laure Balart Roodnejad, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Marie Renée Loisel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Isabelle Maudon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Marie Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Valérie Guiougou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne à l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Marie Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Petit Bourg
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Petit Bourg
- madame Lessly Ranély Verger Dépré, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Laurent Cécilia, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Catherine Buisson Cayarcy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Pointe à Pitre
- madame Juliette Lafolie, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Pointe à Pitre
- madame Bernadine Géromegnace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Port Louis
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Saint François
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint Martin
- madame Anna Siar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint Martin
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte Rose
- madame Gladys Mouniman, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte Rose.

§ 5 - référents métiers

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein du Pôle emploi Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille Latour, référent métiers au sein du pôle emploi de Baie Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référente métiers au sein du pôle emploi de Basse Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein du pôle emploi de Bouillante
- monsieur Laurent Delannay, référent métiers au sein du pôle emploi de Capesterre Belle Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein du pôle emploi du Gosier
- monsieur Jean Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Magali Ismard, référente métiers au sein du pôle emploi de Marie Galante
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Karine Régent, référente métiers au sein du pôle emploi de Petit Bourg
- madame Sonia Behary Laul Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Mesner Blaise, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein du pôle emploi de Port Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein du pôle emploi de Pointe à Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint François
- madame Pascale Hamlet Placide, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein du pôle emploi de Sainte Rose.



Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Gua n° 2021-17 DS Agences du 1er juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1er septembre 2021.

Fabrice Marie-Rose, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord



Décision Gua n° 2021-23 DS DR du 1er septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-5, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 à R. 5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014.

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi.

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide:

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 13 à l'effet de signer :
 - 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,



- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.
- § 2 Délégation est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.
 - Madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- § 3 Délégation est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet de signer :
 - 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.
 - o Madame Guilaine Isaac, responsable du service moyens généraux

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, et à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres



supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Murielle Leopold Albert, directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :
 - sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
 - dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout



litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

- § 1 En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi :
 - à monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- **§ 2** En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :
 - à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques
 - à madame Murielle Leopold Albert, directrice de la maîtrise des risques
- § 3 En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
 - des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public.
 - d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques
 - o à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines
- § 4 En toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'aministration a délibéré.
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :
 - à monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques

Article 11 - Transactions

Délégation est donnée à monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12- Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.



Section 8 - Délégataires et dispositions diverses

Article 13 - Délégataires

§ 1 - Permanents

- monsieur Jean Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques.

§ 2 - Temporaires

- madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines
- madame Marie Dominique Capitolin, responsable de service adjointe RFRH en charge des relations sociales
- madame Murielle Leopold Albert, directrice de la direction de la maîtrise des risques
- monsieur Jean Claude Tormin, responsable du service système d'information
- madame Nadia Belhumeur, responsable du service comptabilité finances
- madame Jocelyne Bernari, responsable d'équipe support logistique
- madame Guilaine Isaac, management de service service moyens généraux
- madame Arlette Leon, responsable relation de services au sein de la direction des opérations
- madame Nicole Podan, responsable intégration offre de service ad intérim
- madame Audrey René Saint Eloi, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Anne Jermidi, directrice des opérations
- madame Catherine Lachasse, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Christelle Grandbois, responsable de service développement des compétences et formation
- monsieur Alain Chout, responsable ad intérim de service développement RH carrières et mobilité
- monsieur Richard Francois Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Nathalie Renard, management de service partenariat.

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision Gua n° 2021-18 DS DR du 1er juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1er septembre 2021.

Fabrice Marie-Rose, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord



Décision ARA n° 2021-39 DS Agences du 2 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi.

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.
- § 3 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.



Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieu
- madame Christelle Cuvex Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence de Montélimar
- madame Catherine Colas, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Isabelle Marin Lamellet, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne-Lise Ninet, directrice au sein de l'agence Pont-de-Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
 madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- monsieur Philippe Leclerc, directeur au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy



- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint Etienne Chateaucreux
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire et Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miquel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Sabine Danquigny Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry.
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux La Pape
- monsieur Abdelkader Zennou, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- monsieur Ferréol Palau, directeur au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- monsieur Pierre Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Gaëlle Pelud, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaux, directrice au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- madame Audrey Monaya, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain Savoie Isère
- monsieur Jean Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche



- monsieur Charles Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
- madame Isabelle Jauffret Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé

§ 2 - directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Séverine Regnault, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Alessandra Gonella, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Sébastien Point Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Carol Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Véronique Rey, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Valérie Pèlerin Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence Centre Isère
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- monsieur Saïd Lazizi, directeur adjoint (LM) au sein de l'agence de Vienne
- madame Anne Laure Gallon, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Corinne Ducreux, directrice adjointe au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Jean Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaucreux
- madame Catherine Bourquard Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- madame Nadia El Boughanemi, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Florence Marin Pangaud, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne Hourdel, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Corinne Merchat, directrice adjointe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Fadella Galoul, directrice adjointe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie Saieva Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne



- madame Estelle Elloh, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Diéra Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Cathia Ledu, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Marianne Saclier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu
- madame Marie Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bellev
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- monsieur Sami Bouguerch, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Michèle Margez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Solen Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers



- madame Aurélie Daignault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Charlotte Quantin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aguila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Francois Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Franck Renaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Isabelle Chanal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Maud Gonzalez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Marie Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Aude Berger Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Catherine Py, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marjorie Veyrat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Clémence Quentin Froignant, responsable d'équipe (LM) au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Sophie Dupuy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Nadia Tairelil, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère



- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Cazenave, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Céline Suzant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Mallory Perrollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Koltchak, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Emmanuelle Robert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Géraldine Badiane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Corinne Achard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Salia Abed, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Jean François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Mélanie Chorier, responsable d'équipe sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe sein de l'agence de Roussillon
- madame Jessica Blanc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Emmanuelle Basset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Marie-Estelle Beaussart, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d''Hères
- madame Christelle Berthelon Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Céline Bionnet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe (LM) au sein de l'agence de Vienne
- monsieur lheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Sandra Bouyard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Amandine Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon



- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Sanae Nour, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Anne Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Cathia Benziane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Emilie Alex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Julien Félix, responsable d'équie (LM) au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Claude Tinot Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaucreux
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaucreux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaucreux
- madame Audrey Roméro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Julie Charvin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- monsieur Anthony Méli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Séverine Lesage, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Laure Forgeat Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sylvie Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Nabila Haddadi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe Laboissière Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire et Cuire
- madame Laurence Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire et Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas



- monsieur Michaël Amouyal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe du sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Mathieu Ragonneau, responsable d'équipe du sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Johanna Dolmadjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry,
- madame Marie José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry
- madame Véronique Beaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- madame Rachel Lloca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Gudule Corbillon, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Aude Goupilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marianne Perez Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux la Pape
- madame Gaëlle Remillieux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux la Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sain Fons
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marine Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Gaëlle Bougeard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Amandine Fry, responsable d'équipe (LM) au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Jeanne Richonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- monsieur Corentin Leaune, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx en Velin

monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux

- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sophie Braun, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux



- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Rajae El Masmoudi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Romduol Nhim Kriss, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- monsieur Keltoum Kordi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Louise Garnier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- monsieur Franck Dumontier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Anne Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Christelle Filiot Faure, , responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod



- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Nadège Nguyen Van Samcedil, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Romain Pothelun, responsable d'équipe (LM) au sein de l'agence d'Aurillac
- monsieur Jean Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Alexia Saint-Narcisse, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montlucon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montlucon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Jordi Andrieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Aline Pouyet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Flour
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy



- madame Marie Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain Savoie Isère
- madame Marie Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain Savoie Isère
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute Savoie
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie

§ 4 - référents métier

- madame Adeline Amdouni, référente métiers au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Fanny Blaisot, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean Michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Daniella Boyer, référente métiers (LM) au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Berthalon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Julien Plumel, référent métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Andrée Marcel, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Véronique Nicaise, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles



- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid Céline Saint Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Caroline Rouveyrol, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Sandra Moreau, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Natalia Rodriguez, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Radhia Jaziri, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Bérangère Carrier Vernant, référente métiers (LM) au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Anne Lise Vachet, référente métiers au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Fantine Allot, référente métiers au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Bettina Chaudy, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Cyril Masson, référent métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Virginie Hernandez, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Elodie Cursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- madame Christelle Siboni, référente métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Céline Desroches, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Bruno De Craeke, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nassima Bougherara, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Eve Duclay, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Jean Charles Thermoz Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Julia Crussy, référente métiers (LM) au sein de l'agence de Lyon Vaise



- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint Exupéry
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Cécile Poisson, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Rouillard, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux la Pape
- monsieur Xavier Demolin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux la Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Phalla Mehdi, référent métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Katia Krim, référente métiers au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle Thizy
- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, référent métiers au sein de l'agence de Villefranche sur Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, référente métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois/Ville la Grand
- monsieur Fabien Duflot, référent métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrev Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Sevnod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Isabelle Preux Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie Mélodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Guillaume Dallière, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Léoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain Savoie Isère



- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain Savoie Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme Ardèche
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2021-36 DS Agences du 3 août 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021.

Frédéric Toubeau, directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes



Décision ARA n° 2021-40 DS PTF DPC du 2 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction de la production centralisée

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité.

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide:

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance



- chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 4) les bons SNCF.

Article 2 - Conventions locales de partenariat

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :
 - les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
 - les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article 3 - Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée, à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi ainsi que la pénalité administrative et faire procéder à son exécution.
- § 2 Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 3, et § 4 de l'article 9,
 - dans la limite de 60 mois aux personnes ci après désignées :
 - o madame Valérie Darphin, directrice de la production centralisée
 - o monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée,
 - o monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux,
 - o monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux.
- § 3 Délégation est donnée à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :
 - dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers à :
 - o madame Valérie Darphin, directrice de la production centralisée,
 - o monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée,



- monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux
- o monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 9,
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage à :
 - madame Valérie Darphin, directrice de la production centralisée
 - monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée.
- § 4 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 5 - Demande de remboursement auprès des employeurs

- **§ 1** Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de :
 - 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
 - 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution.
- § 2 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Bénéficient de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire Auvergne
- monsieur Jean Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire Auvergne
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Catherine Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne

Article 6 - Contentieux en matière de recouvrement

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.



§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Article 7 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou developper une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.
- § 2 Délégation est donnée à madame Valérie Darphin, directrice de la production centralisée et à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 8 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2 et § 3 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 9 - Délégataires

- § 1 directeurs et directeurs adjoints
 - madame Valérie Darphin, directrice de la production centralisée,
 - monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint de la production centralisée
 - monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance,
 - monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance,
 - monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire Auvergne
 - monsieur Jean Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire Auvergne
 - madame Audrey Monaya, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain Savoie Isère
 - monsieur Jean Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
 - madame Isabelle Jauffret Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie
 - monsieur Charles Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône
 - madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- § 2 responsables de service
 - monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux
- § 3 responsables d'équipe
 - madame Isabelle Debernady, responsable d'équipe prestation formation
 - monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance



- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance.
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance.
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Catherine Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Marie Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain Savoie Isère
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie
- madame Claire Jullien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère Haute Savoie
- madame Marie Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain Savoie Isère
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- monsieur Pierre Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 4 - référents métier

- madame Sylvie Ravel, référente métiers au sein plateforme de services à distance
- monsieur Philippe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme Loire Auvergne
- madame Magali Breuil, référente métiers au sein de la plateforme Loire Auvergne
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain Savoie Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Drôme Ardèche
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute Savoie
- madame Anne Chantelove, référent métiers au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain Savoie Isère
- madame Delphine Coupet, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 5 - service contentieux

- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Christine Bano, service contentieux
- madame Sabrine Ben Jedla, service contentieux
- madame Anne Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Marie Estelle Jacquemart, service contentieux
- madame Marie Menue, service contentieux
- madame Christina Nunes, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Philippe Serret, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux



Article 10 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 11 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2021-38 DS PTF DPC du 3 août 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021.

Frédéric Toubeau, directeur régional Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes



Décision ARA n° 2021-41 DS DR du 2 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L 5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014.

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi.

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide:

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 14 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,



- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.
- § 4 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.
- § 5 Délégation est également donnée à madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures, à monsieur Daniel Meyer, adjoint relations extérieures et à madame Frédérique Filiot, chef de Cabinet, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres des instances paritaires régionales.

Article 2 - Marchés publics

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 14 à l'effet de signer :
 - 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à :

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Christine Récla, directeur finances gestion, à l'effet de signer :
 - 1) les baux que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
 - o 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
 - o 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.



Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

- § 1 Délégation de signature est donnée à :
 - madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
 - madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et la rupture du contrat, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation de signature est donnée à madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de ses attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maitrise des risques, bénéficie de cette même délégation à titre temporaire.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maitrise des risques, bénéficie de cette même délégation à titre temporaire.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet d'accorder des délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois.



Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées pour tout montant supérieur à 5000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

- § 1 Délégation est donnée aux personnes mentionnées au § 1 de l'article 14 ainsi qu'à celles désignées au § 2 du présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.
- § 2 Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article, les personnes ci-après nommément désignées :
 - madame Hélène Biabaut Bodmer, directrice performance opérationnelle
 - madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
 - madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
 - madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maitrise des risques
 - madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 pour toutes les matières mentionnées ci-dessous, ainsi que celles nommément désignées en fonction de chaque matière présentées ci-après :

- § 1 En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :
 - madame Hélène Biabaut Bodmer, directrice performance opérationnelle
 - madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
 - madame Claudie Saux, juriste
 - madame Jessica Minkoulou Abe, juriste
 - monsieur Fabrice Blanchard, juriste
 - madame Sandrine Conio Minssieux, juriste
- **§ 2** En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :
 - monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
 - monsieur Cyril Bonnet, service prévention des fraudes
 - monsieur Vincent Boulard, service prévention des fraudes
 - madame Myriam Boussard, service prévention des fraudes
 - monsieur Thierry Cat, service prévention des fraudes
 - monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
 - monsieur Stéphane Coulomb, service prévention des fraudes
 - madame Sandrine Dagnaud Genard, service prévention des fraudes
 - madame Valérie Dignoire, service prévention des fraudes
 - madame Sylvie Dubosclard, service prévention des fraudes



- monsieur Gilles Gallo, service prévention des fraudes
- monsieur Lionel Kaluza, service prévention des fraudes
- monsieur Olivier Prudhomme, service prévention des fraudes
- madame Muriel Salomon Gagnaire, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes
- madame Delphine Villanova, service prévention des fraudes

§ 3 - En matière de de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
 - o madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'aministration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
 - o madame Claudie Saux, juriste
 - o madame Jessica Minkoulou Abe, juriste
 - monsieur Fabrice Blanchard, iuriste
 - o madame Sandrine Conio Minssieux, juriste

Article 12 - Transactions

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000euros.
- § 2 Délégation est donnée à la personne désignée au présent paragraphe à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Bénéficie des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Stéphane Loffredo, responsable service prévention des fraudes

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 14, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 - Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints



- madame Anne Sophie Attia, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures,
- monsieur Jacques Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Christine Dubroca Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 - Adjoints au DRA et directeurs de service

- madame Hélène Biabaut Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Karine Bouvier Peyrard, responsable de fonction coordination et accompagnement offre de service
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maitrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, adjoint relations extérieures
- madame Isabelle Roullier Morin, adjoint stratégie
- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC
- madame Christine Récla, directeur finances gestion

§ 3 - Responsables de service et adjoints au responsable

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage et organisation multicanal
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- monsieur Didier Barraud, responsable de service comptabilité finances
- madame Dominique Bidault, responsable de service formation et prestations
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Didier Coste, responsable de service gestion des droits
- madame Corinne Crozier, responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Muriel Cussat Lévy, responsable de service gestion des droits
- monsieur Jean Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Nadine Delage, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service développement des compétences
- madame Catherine Deschanel, responsable de service coordination accompagnement
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Anne Frisson Perruchaud, adjointe au responsable de service formation et prestations
- monsieur Karl Guégand, responsable de service sécurité
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques et évaluations
- madame Anne Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés
- madame Sandrine Jacob, responsable de fonction transformation intelligence collective
- madame Isabelle Liétar, responsable de service entreprises
- monsieur Thibaud Leclerc responsable de service informatique utilisateurs
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur Franck Mas, responsable de service emploi carrières
- madame Annick Meyer, adjoint au responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service qualité de service
- monsieur Sébastien Nugues, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Sylvain Poinson, responsable de service ad-interim développement des compétences



- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières
- madame Saliha Sobaihi, responsable de service pilotage et études sociales
- madame Dorothée Somon, responsable de service gestion administrative RH Paie
- monsieur Pierre Villard, responsable de service moyens généraux

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2021-30 DS DR du 1er juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021.

Frédéric Toubeau, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes



Décision ARA n° 2021-42 DS Campus du 2 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein du campus Sud Est

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L. 5312-10, R.5312-23 et R.5312-25,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en particulier l'article 8,

Décide:

Article 1 - Marchés publics

Délégation est donnée à :

- madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à l'effet de signer :
 - o 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
 - o 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

Article 2 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 3 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2021-19 DS Campus du 2 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021.

Frédéric Toubeau, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes



Décision ARA n° 2021-43 CMC du 2 septembre 2021

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- madame Carole Fiard, directrice régionale adjointe en charge de l'administration, des finances et de la gestion, qui en assure la .présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de la direction régionale et du campus concernés,
- un représentant du service achats-marchés, en charge des aspects juridiques en matière de marchés publics qui en assure le secrétariat,
- un représentant du service achats-marchés, en charge des achats,
- un représentant de la direction régionale adjointe finances, gestion,
- un représentant de la direction régionale adjointe pilotage, gestion de patrimoine.

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Carole Fiard, madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directrice régionale adjointe en charge de la maîtrise des risques, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement de madame Carole Fiard et de madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations, assure la présidence.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.



Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision ARA n° 2021-06 CMC du 1er février 2021 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021.

Frédéric Toubeau, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes



Décision DG n° 2021-156 du 6 septembre 2021

Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains directeurs ou collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide:

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, notes, instructions, congés, conventions de partenariat et approbations hiérarchiques de déplacement

- **§ 1** Délégation est donnée aux personnes désignées aux articles 3 et 4 à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :
 - 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités des services placés sous leur autorité.
 - 2) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
 - 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité directe (N-1),
 - 4) les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule,
 - 5) les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant inférieur à 250 000 euros HT,
 - 6) le cas échéant, l'ensemble des documents et actes pour la signature desquels les responsables placés sous leur autorité directe (N-1) sont bénéficiaires d'une délégation de signature.
- § 2 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 à l'effet de signer les conventions de partenariat et subvention et contrats de toute nature d'un montant supérieur ou égal à 250 000 € HT.



Article 2 - Achat de fournitures et services

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :
 - les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
 - les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
 - s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :
 - les bons de commande d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT,
 - les marchés d'un montant inférieur à 1 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation.
 - s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 1 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière.

Article 3 - Délégataires permanents

- § 1 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées à l'article 1 et à l'article 2 § 1, sous une forme permanente :
 - monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services,
 - monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales.
 - monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau,
 - madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.
- § 2 Est bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme permanente :
 - madame Pauline Calmès, directrice de la communication.

Article 4 - Délégataires temporaires

- § 1 En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint sous l'autorité duquel ils sont placés, sont bénéficiaires de la délégation mentionnée à l'article 1 § 1 et à l'article 2 § 2, sous une forme temporaire :
 - au sein de la direction offre de services, monsieur Michel Cottura, adjoint au directeur général adjoint, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI jusqu'au 19 septembre 2021,
 - au sein de la direction du réseau, monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,
 - au sein de la direction de la stratégie et des affaires institutionnelles, monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,



- ainsi que, en cas d'absence simultanée du directeur général adjoint et de son adjoint, monsieur Léopold Gilles, directeur de la stratégie, de l'innovation, du Lab et de la RSE,
- au sein de la direction administration, finances et gestion, monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, monsieur Denis Cavillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences.
- § 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de la communication, délégation temporaire est donnée à monsieur Romuald Chemineau, chef du département création, production et diffusion et à monsieur Pierre-Antoine Lachal, chef du département presse et chef du département contenus et planning stratégique par intérim, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés à l'article 1 § 1 à l'exception du 5°), ainsi que les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 5 - Direction de l'offre de services

- § 1 Délégation permanente est également donnée à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services, à l'effet de signer et, le cas échéant, de résilier, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de gestion visées à l'article L.5424-2 du code du travail.
- § 2 Délégation permanente est également donnée à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans le cadre de la coopération européenne ou internationale, les conventions entraînant une recette, les demandes de subvention ainsi que les attestations et rapports que Pôle emploi est légalement ou contractuellement tenu de fournir.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul Bazin de Jessey, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, bénéficie d'une délégation temporaire à l'effet de signer ces conventions, demandes, attestations et rapports.

Article 6 - Direction administration, finances et gestion

- § 1 Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :
 - a) les actes permettant d'ouvrir ou de fermer un compte tenu au nom de Pôle emploi dans les livres des banques et autres établissements financiers et les commandes de chéquiers,
 - b) concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :
 - les actes relatifs aux acquisitions et aliénations dans la limite de 1 000 000 euros HT,
 - les contrats de bail, lorsque le montant total du loyer, hors charges, calculé sur la durée totale du contrat est inférieur à 4 000 000 euros HT, ainsi que les avenants à ces contrats dont l'incidence financière est inférieure à 4 000 000 euros HT.
 - dans le cadre d'un marché de travaux se rapportant à ces biens, les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT,
 - les marchés d'un montant inférieur à 4 000 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
 - s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 4 000 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, les actes emportant leur résiliation, à l'exception de leur signature, ainsi que des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,



- c) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros ou les demandes d'admission en non-valeur des créances détenues par la direction générale de Pôle emploi sur un tiers autre qu'un usager, un agent ou un ancien agent, à l'exception des demandes de remise de créances formulées dans le cadre des litiges mentionnés aux 1° à 4° du point b) de l'article 1 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019.
- d) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.
- § 2 Délégation permanente est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de valider, au nom du directeur général de Pôle emploi, les notes de frais du directeur général, des directeurs généraux adjoints, des directeurs régionaux et du directeur de Pôle emploi services, des membres du conseil d'administration, des membres du comité d'audit et des comptes ainsi que des membres du comité d'évaluation, à l'exception de ses propres notes de frais.

Article 7 - Direction des systèmes d'information

Délégation permanente est donnée à monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) les baux et les actes relatifs aux acquisitions et aliénations des biens utilisés par la direction systèmes d'information,
- b) après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées, aux cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou, aux agents placés sous son autorité soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, une promotion interne au sens du titre II de ce décret,
- c) l'ensemble des autres décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de la direction des systèmes d'information, des cadres supérieurs et agents soumis au dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs visés au b) du présent article, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination ainsi que des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.
- d) les notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- e) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de la direction des systèmes d'information autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Denié, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction systèmes d'information, à madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale à l'effet de signer les documents et actes mentionnés aux b) à e) du présent article et à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au a) du présent article.



Article 8 - Direction des ressources humaines et des relations sociales

Délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, concernant l'ensemble de Pôle emploi :

- a) s'agissant des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi, les actes et documents nécessaires à leur recrutement, le contrat de travail, les avenants à ce contrat et l'ensemble des autres actes de gestion, y compris la rupture du contrat de travail, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- b) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions relatives à la mise en œuvre au niveau national de ce décret et des autres textes réglementaires concernant ces agents,
- c) s'agissant des agents visés au b) du présent article de catégorie 4 de la filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs, l'ensemble des actes de gestion, y compris les décisions d'engager des poursuites disciplinaires, les décisions à caractère disciplinaire et les décisions accordant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- d) concernant les agents autres que ceux visés aux a) et c) du présent article, les décisions à caractère disciplinaire autres que l'avertissement ou le blâme,
- e) concernant les agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les décisions prises sur les recours hiérarchiques portés devant le directeur général à l'encontre des décisions individuelles relatives à ces agents,
- f) dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un ancien agent visé au a) ou au c) du présent article,
- g) en matière de recours et de contentieux, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige pendant devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, tant en demande qu'en défense :
 - o relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail.
 - relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent visé aux a) ou b) du présent article,
- h) les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou un ancien agent visé aux a) ou b) du présent article lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Yves Cribier, délégation temporaire est donnée, au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales, à monsieur Denis Cavillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail et à monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences, à l'effet de signer les documents et actes mentionnés au présent article.

Article 9 - Direction de la stratégie et des affaires institutionnelles

Délégation permanente est donnée à monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne, et à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les transactions ayant pour objet de prévenir ou mettre un terme à un contentieux entre la direction générale de Pôle



emploi, y compris la direction des systèmes d'information, et un tiers autre qu'un usager, un agent ou un ancien agent, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

Article 10 - Dispositions applicables à la direction offre de services, à la direction du réseau, à la direction administration, finances et gestion et à la direction stratégie et affaires institutionnelles concernant les promotions

Délégation permanente est donnée à monsieur Michaël Ohier, directeur général adjoint réseau, à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion et à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, chacun pour ce qui le concerne et après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordées aux agents placés sous leur autorité, à l'exception des cadres dirigeants visés à l'article 1er § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens des articles 19.1, 19.2 et 19.3 de cette convention ou une promotion interne au sens du titre II du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

Article 11 - Dispositions applicables à la direction offre de services et à la direction administration, finances et gestion concernant les conventions de cofinancement relatives à la préparation opérationnelle à l'emploi collective

Délégation permanente est donnée à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services et à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi les conventions financières et leurs avenants conclus en application des conventions entre l'Etat et Pôle emploi ayant pour objet le cofinancement par Pôle emploi des coûts pédagogiques relatifs à la préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Article 12 - Publication et abrogation

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

La décision DG n° 2021-148 du 28 juillet 2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 6 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision DG n° 2021-157 du 6 septembre 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi.

Vu la décision DG n° 2021-51 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Décide:

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- a) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- b) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les



- autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation.
- c) s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégataires permanents

- § 1 Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2, sous une forme permanente :
 - au sein de la direction offre de services :
 - monsieur Michel Cottura, adjoint au directeur général adjoint, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI jusqu'au 19 septembre 2021
 - madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales,
 - o madame Ivane Squelbut, directrice des partenariats et de la territorialisation,
 - o madame Elisabeth Gueguen, directrice de l'indemnisation et de la réglementation,
 - o monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et digital,
 - madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires.
 - monsieur Luc Pierre-Dit-Méry, directeur maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI à compter du 20 septembre 2021,
 - o madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
 - o monsieur Richard Ruot, directeur du développement et ancrage des pratiques,
 - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur des services aux demandeurs d'emploi.
 - au sein de la direction réseau :
 - o monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,
 - monsieur David Merlaud, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail.
 - o madame Chystelle Miot, directrice de la qualité de service,
 - o monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations,
 - o madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.
 - au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - monsieur Stéphane Decreps, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
 - monsieur Léopold Gilles, directeur de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
 - madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité.
 - monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
 - o madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
 - o monsieur Nicolas Meignan, délégué à la protection des données.
 - au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - monsieur Julien Pauzié, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la performance opérationnelle,
 - o monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
 - o monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
 - o monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
 - o monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
 - monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,



- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux.
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :
 - monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
 - madame Catherine Bédènes, adjointe au directeur du dévelopement des talents et des compétences, directrice du développement des talents et des compétences - relation de service,
 - o monsieur Denis Cavillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
 - o madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,
 - madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
 - madame Firmine Duro, directrice du développement des talents et des compétences - management,
 - monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
 - madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
 - o monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
 - madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.
- au sein des entités directement rattachées au directeur général :
 - o monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Délégataires temporaires

- § 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :
 - au sein de la direction offre de services :
 - au sein de la direction du développement et de l'ancrage des pratiques, monsieur Maurice Barcessat, adjoint au directeur,
 - au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation et monsieur Antoine Bayle, chef du département open innovation,
 - au sein de la direction du développement des compétences dans les territoires, monsieur Hervé Jouanneau, adjoint à la directrice, chef du département conseil en formation,
 - au sein de la direction Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice et madame Sandrine Portier, adjointe à la directrice, chef du département benchmark et communication,
 - au sein de la direction des services aux entreprises, madame Cécile Lieurade-Billou, adjointe à la directrice,
 - au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation madame Stéphanie
 Musega, ajointe à la directrice, en charge du pôle facilitation et animation,
 - au sein de la direction maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
 - au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint au directeur,
 - au sein de la direction de l'indemnisation et de la réglementation, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice.
 - au sein de la direction réseau :



- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Aude Busson, adjointe au directeur,
- o au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe à la directrice, chargée de la prévention des fraudes, monsieur Christophe Magnat, adjoint à la directrice, chargé du contrôle interne à compter du 1er octobre 2021.
- au sein de la direction de la qualité de service, monsieur Frédéric Rialland, adjoint à la directrice.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - au sein de la direction du management des risques, de la sûreté et sécurité, monsieur François Andrieux, adjoint à la directrice.
 - au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital,
 - au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur,
 - au sein de la direction de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab, madame Marie Wallis, adjointe au directeur.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - au sein de la direction du contrôle de gestion, monsieur Baptiste Giansily, adjoint au directeur, chef du département consolidation, reporting budgétaire et analyse financière, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE et monsieur Gabriel Uysal, chef du département outils de gestion, data et process,
 - au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
 - au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières.
 - au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur, monsieur Hugues Bièrent, chef du département projets comptables transverses, appui et pilotage, monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation du réseau et agrégation nationale et monsieur Emmanuel Iltis, chef du département comptabilité des établissements nationaux,
 - au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseaux, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
 - au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, et monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité.
- § 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :
 - au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :



- au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales.
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein du cabinet du directeur général adjoint RHRS facilitation et animation RH, madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet, et madame Laurence Luguet, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences fonction support, monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public et monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences relation de service, madame Alexandra Thébault, chef du département expérience apprenants,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice, chef du département pilotage et financement du développement des compétences.
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - au sein de la direction du siège, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef de département environnement de travail et sécurité, chargé du service aux clients, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et madame Andréa Coglio, chef du service paie/administration du personnel/gestion des temps.
- § 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 a), sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :
 - au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :
 - au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 5 - Conventions de services - Commandes de chéquiers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Julien Pauzié, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la performance opérationnelle, monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers, ainsi que les actes relatifs aux prestations complémentaires à ces conventions,
- monsieur Julien Pauzié, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge de la performance opérationnelle, monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chéquiers.



Article 6 - Travaux

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché de travaux,
- les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 7 - Biens mobiliers et immobiliers

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée aux personnes ci-après mentionnées à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi à l'exception de ceux des directions régionales et de Pôle emploi services :

- au sein de l'établissement siège, monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité et monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux et monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier.

Article 8 - Direction des affaires juridiques

Sous l'autorité du directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7 b) et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11;
- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficient, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.



Article 9 - Direction de l'indemnisation et de la réglementation

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de l'indemnisation et de la réglementation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice de l'indemnisation et de la réglementation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 10 - Direction des fraudes et du contrôle interne

Sous l'autorité du directeur général adjoint réseau, délégation permanente est également donnée à madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maria Giovanna Falzone, madame Sophie Diatloff, adjointe à la directrice, chargée de la prévention des fraudes, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

Article 11 - Direction du siège

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 8 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints,
- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs,
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management et médiateurs,



lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

Article 12 - Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à monsieur Denis Cavillon, adjoint au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Denis Cavillon, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends.

Article 13 - Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à :

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels,
- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

Article 14 - Cabinet du directeur général

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

Article 15 - Direction de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI

Sous l'autorité du directeur général adjoint offre de services, délégation permanente est donnée à madame Rosen Nicolas-Berthou, adjointe au directeur de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI, monsieur Gabriel Jugnot, chef de département maîtrise d'ouvrage métiers et à monsieur Bertrand Limousin, chef de projet, pour les projets dont il a la charge, à l'effet de réaliser, au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes se rapportant à l'ouverture et la gestion



d'un compte sur un télé-service d'une autorité administrative afin de mettre en œuvre des échanges de données.

Article 16 - Publication et abrogation

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

La décision DG n° 2021-139 du 8 juillet 2021 est abrogée.

Fait à Paris, le 6 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision DG n° 2021-158 du 6 septembre 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.
- madame Pauline Calmès, directrice de la communication,
- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
 - o madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
 - o monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
 - o monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Gueudar Delahaye, directeur du siège,
 - o monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
 - o madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
 - o monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
 - o monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
 - o monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - o madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.
- au sein de la direction du réseau :
 - madame Maria Giovanna Falzone, directrice des fraudes et du contrôle interne.

Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale :



- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense :

- les personnes visées à l'article 1
- au sein de la direction offre de services :
 - monsieur Michel Cottura, adjoint au directeur général adjoint offre de services, en charge de la maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/SI jusqu'au 19 septembre 2021, monsieur Luc Pierre-Dit-Méry, directeur maîtrise des trajectoires et de la mise en œuvre des projets métiers/Si à compter du 20 septembre 2021,
 - au sein de la direction Europe et relations internationales, madame Florence
 Dumontier, directrice Europe et relations internationes, monsieur Philippe L'esprit,
 adjoint à la directrice en charge des dossiers spécifiques et madame Sandrine Portier,
 adjointe à la directrice, chef du département benchmark et communication,
 - o au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Ivane Squelbut, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle facilitation et animation,
 - o madame Elisabeth Gueguen, directrice de l'indemnisation et de la réglementation,
 - au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et digital, madame Myriam Huin, adjointe au directeur, chef du département vision usager, et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint au directeur, chef du département incubation,
 - madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
 - madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
 - monsieur Richard Ruot, directeur du développement et ancrage des pratiques et monsieur Maurice Barcessat, adjoint au directeur,
 - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur des services aux demandeurs d'emploi.
- au sein de la direction réseau :
 - o monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint réseau, en charge des études et de la performance,
 - monsieur David Merlaud, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
 - o madame Chrystelle Miot, directrice de la qualité de service,
 - au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
 - madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.
- au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :
 - monsieur Stéphane Decreps, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
 - monsieur Léopold Gilles, directeur de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab, adjoint au directeur,
 - madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la surêté et de la sécurité.
 - monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
 - o madame Marie Wallis, adjointe au directeur,
 - o monsieur Nicolas Meignan, délégué à la protection des données.



- au sein de la direction administration, finances et gestion :
 - au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, monsieur Christophe Colombel, chef de département MOA SI Finance et madame Sophie Lorenzetti-Roldan, adjointe au chef de département MOA SI Finance,
 - au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur, chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
 - o au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
 - au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, directrice des ressources humaines, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et madame Andréa Coglio, chef du service paie/administration du personnel/gestion des temps.
- au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :
 - monsieur Denis Cavillon, adjoint au directeur général adjoint, directeur des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
 - monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
 - madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice, chef du département pilotage et financement du développement des compétences,
 - o madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, madame Nolwen Castets, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
 - madame Firmine Duro, directrice du développement des talents et des compétences - management, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
 - monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
 - madame Catherine Bédènes, adjointe au directeur du dévelopement des talents et des compétences, directrice du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Alexandra Thébault, chef du département expérience apprenants,
 - madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS, facilitation et animation de la transformation RH et madame Laurence Luguet, chef du département appui au pilotage,
 - madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
 - o monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
 - madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,



- o madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Isabelle Bouraima, directrice du campus Sud-Est et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint à la directrice, responsable du site d'Avignon,
- madame Priscillia Grandmaire, directrice du campus Antilles-Guyane,
- o madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- o monsieur Frédéric Oliot, directeur du campus Nord-Est et madame Marion Grillères, adjointe à la directrice,
- o monsieur Philippe Ponamalé, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe du directeur, responsable du site du Mans,
- au sein de la direction systèmes d'information :

o directeurs

- madame Véronique Bolzoni, directrice pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
- madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale,
- monsieur Hubert Déchelette, directeur référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Philippe Dialinas, directeur de la performance économique,
- madame Corinne Druesne, directrice fonctions d'appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information
- monsieur Hubert Faucher, directeur sites et pôles de compétences,
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur services et déploiement de proximité,
- madame Gaelle Homps, directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Thomas Lagoutte, directeur opérations et services,
- monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production, ingénierie et relation de services, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information,
- madame Christine Le Gac-Eymard, directrice pilotage et support à l'organisation.
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, directeur projets et ingénierie technique,
- monsieur Stéphane Rideau, directeur entreprise, recrutement,
- monsieur Romain Sammut, directeur architecture, sécurité, innovation et transformation.

o adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
- madame Cécile Bleton, adjointe au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de l'architecture, de la transformation du SI et du RSE.
- monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
- madame Brigitte Boutes-Longueville, adjointe au directeur de la supra direction produits, en charge de la coordination et MOA règlementaire,
- monsieur Christian Bréus, adjoint au directeur performance économique, en charge de la performance opérationnelle et gouvernance,
- madame Anne Carrière, adjointe au directeur opérations et services, en charge de l'intégration et DEVOPS,
- monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, en charge des achats,
- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint à la directrice de la direction fonctions d'appui,



- monsieur Laurent Gibelli, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge des ingénieries techniques,
- madame Diana Haout, adjointe au directeur services et déploiement de proximité, en charge du déploiement et valorisation des produits SI,
- monsieur Philippe Huchet, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité, en charge des services, expertise technique et accessibilité.
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Philippe Latapie, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge du décisionnel et data lake,
- monsieur Michel Levaslot, adjoint au directeur architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de la transformation DSI,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Tahar Mezlef, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge des outils agence et support à l'organisation,
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
- monsieur Lionel Petitjean, adjoint au directeur des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement,
- monsieur Christophe Piquer, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Laurent Vrignaud, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge de l'architecture et plan projet technique.
- o responsables de département :
 - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
 - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la supra direction produits,
 - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
 - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.
- au sein des entités directement rattachées au directeur général :
 - au sein de la direction de la communication, monsieur Romuald Chemineau, chef du département création, production et diffusion et monsieur Pierre-Antoine Lachal, chef du département presse et chef du département contenus et planning stratégique par intérim.
 - o monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Publication et abrogation

La décision DG n° 2021-140 du 8 juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 6 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision DG n° 2021-159 du 6 septembre 2021

Délégation de signature au sein de la direction générale dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE)

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10 et R. 5312-19.

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du même jour pris pour l'application de ce décret,

Vu la notification d'octroi d'une subvention globale du Fonds social européen adressée à Pôle emploi par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social le 22 avril 2015.

Vu la délibération n° 2020-69 du 24 novembre 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi autorisant le directeur général ou son délégataire à signer un avenant à la convention entre l'Etat et Pôle emploi relative à l'octroi d'une subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en métropole sur les crédits du Fonds social européen (FSE) pour la période 2018-2020,

Vu les décisions du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux autres directeurs au sein de la direction générale et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à certains de leurs collaborateurs,

Décide:

Article 1 - Conventions internes relatives aux crédits autres que les crédits d'assistance technique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE), délégation de signature est donnée :

- 1) à monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, quel qu'en soit le montant, les conventions devant être conclues entre la direction du contrôle de gestion, service gestionnaire, d'une part, et les établissements déconcentrés ou les directions de la direction générale, services bénéficiaires, d'autre part, afin de mettre en œuvre au sein de Pôle emploi la convention de subvention globale du FSE susvisée, ainsi que les attestations, justificatifs et autres documents devant être produits dans le cadre de cette mise en œuvre;
- 2) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Guillamot, à madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article ;
- 3) à monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint offre de services, à madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, et à monsieur Olivier Pelvoizin, directeur de l'expérience utilisateurs et du digital, à l'effet de signer, chacun pour ce qui les concerne, les conventions visées au 1) du présent article, en leur qualité de directeurs de services susceptibles de bénéficier d'une partie de la subvention globale.

Article 2 - Convention relative aux crédits d'assistance technique de la subvention globale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de subvention globale du Fonds social européen (FSE), délégation de signature est donnée :



- 1) à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, agissant en qualité de directeur du service gestionnaire de l'assistance technique, et à monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion, agissant en qualité de responsable du service bénéficiaire de l'assistance technique, à l'effet de signer, chacun pour ce qui le concerne, la convention relative à l'assistance technique FSE dont la direction du contrôle de gestion est bénéficiaire, ainsi que les attestations, justificatifs, rapports et autres documents devant être produits dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention;
- 2) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Boyer, à monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article;
- 3) en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Guillamot, à madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, à l'effet de signer les actes et documents visés au 1) du présent article.

Article 3 - Publication et abrogation

La décision DG n° 2021-68 du 23 février 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 6 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision DG n° 2021-160 du 6 septembre 2021

Délégation de signature du directeur général aux directeurs des campus

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9 et R. 5312-19.

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Décide :

Article 1 - Ordres de service, actes, correspondances, approbations hiérarchiques de déplacement, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs visés à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions respectives :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général du campus, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement des personnels du campus, à l'exception, concernant les directeurs des campus situés en France métropolitaine, des approbations hiérarchiques de déplacement se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine;
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement :
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant le campus.

Article 2 - Bons de commande de fournitures et services

Délégation permanente de signature est donnée aux directeurs visés à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 Euros HT en matière d'achat de fournitures et services.

Article 3 - Directeurs délégataires

Bénéficient, à titre permanent, des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 3 de la présente décision :

- madame Priscillia Grandmaire directrice du campus Antilles-Guyane,
- monsieur Frédéric Oliot, directeur du campus Nord-Est et madame Marion Grillères directrice adjointe,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- monsieur Philippe Ponamalé, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe au directeur, responsable du site du Mans,
- madame Isabelle Bouraima, directrice du campus Sud-Est et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint à la directrice, responsable du site d'Avignon.



Article 4 - Délégataires temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme temporaire :

- au sein du campus Nord-Est : mesdames Valérie Turquet et Carole Coster, responsables de service délivrance de la formation,
- au sein du campus Antilles-Guyane : madame Betty Belair, responsable de service délivrance de la formation faisant office d'adjointe,
- au sein du campus Océan Indien : monsieur Fabrice Russo, adjoint au directeur et responsable de service délivrance de la formation,
- au sein du campus Sud-Est : mesdames Florence Genevet et Fatiha Bouanani-Attoum, responsables de service délivrance de la formation,
- au sein du campus Francilien : madame Lydia Cricelli et madame Isabelle Vigneron, responsables de service délivrance de la formation,
- au sein du campus Ouest : madame Marie-Laure Lacoste, responsable de service délivrance de la formation sur le site de Bordeaux, et monsieur Claude Ouvrad, responsable de service délivrance de la formation sur le site du Mans.

Article 5 - Abrogation, publication

La décision DG n° 2021-117 du 9 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 6 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision Oc n° 2021-45 DS PTF du 6 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19.

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A .

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés.

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide:

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance



- chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois
- § 4 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.
- § 5 Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées.
 - dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, pour les personnes désignées aux § 1.2 et § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7.
 - dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 1.2, § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 1.2, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7
- § 6 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs, pour les personnes désignées aux § 1, § 2, § 5.1, § 6.1 de l'article 7

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 et § 9 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il



représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

- § 1 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et § 5.2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou developper une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.
- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1.1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, Directeur régional adjoint en charge des opérations et à la personne désignée au § 1.2 de l'article 7

Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 7 - Délégataires

- § 1 Directeurs et directrice adjointe de la production de service régionale
 - 1) Directeur de la production de service régionale :
 - o monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale
 - 2) Directrice adjointe de la production de service régionale :
 - madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la production de services régionale
- § 2 Directeurs et directeurs adjoints de plateforme des traitements centralisés
 - 1) Directeurs de la plateforme de traitements centralisés
 - madame Carole Vivent, directrice de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - monsieur Jean-François Vergnières, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - 2) Directeurs adjoints de la plateforme de traitements centralisés
 - monsieur Anthony Cuzzit, directeur adjoint de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Marie-Béatrice Baylac, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- § 3 Directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi



§ 4 - Directeur et directeur adjoint de la plateforme contentieux

- 1) Directeur de la plateforme contentieux
 - monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme contentieux
- 2) Directeur adjoint de la plateforme contentieux
 - o monsieur François Jacquemier, directeur adjoint de la plateforme contentieux

§ 5 - Responsables d'équipe :

- 1) Responsables d'équipe de la plateforme de traitements centralisés :
 - monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Patricia Andres, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Valérie Maréchal, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Laurence Mercier, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Martine Sarny, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Sophie Lopez Andrieux, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Responsables d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi :
 - madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi.
 - o monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- 3) Responsables d'équipe de la plateforme contentieux :
 - monsieur Erick Caron, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - o madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe la plateforme contentieux
 - o monsieur Laurent Demets, responsable d'équipe la plateforme contentieux

§ 6 - Référents métiers :

- 1) Référents métiers de la plateforme des traitements centralisés
 - madame Laetitia Lacroze, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Chantal Maisonnier, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Christelle Torralba, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Référents métiers de la plateforme contentieux



- monsieur François Berenguier, référent métiers de la plateforme contentieux
- § 7 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux § 1,§ 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 du présent article, bénéficient de la délégation énoncée à l'article 6, à titre temporaire :
 - monsieur Vincent Greffier, superviseur au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Isabelle Barret, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Véronique Desailly, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Corinne Poretta, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Françoise Bourniquel, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Michelle Martin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Sylvie Rozes, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Sophie Barrovecchio, coordinatrice de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Sarah Barroso, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Martine Mazzuchini, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Florence Megnin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Josette Soubrier, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Nadia Romani, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - monsieur Alain Mailhe, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - monsieur Benjamin Bousquet, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Sophie Long, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Nathalie Bianchini, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

§ 8 - Autres agents :

- madame Sandrine Zanatta-Goudeau, employée de la plateforme contentieux
- madame Précylia Akinson, employée de la plateforme contentieux
- monsieur Stéphane Idrac, employé de la plateforme contentieux
- madame Catherine Tollon, employée de la plateforme contentieux
- madame Florence Raulhac, employée de la plateforme contentieux
- madame Marie-Ange Larre, employée de la plateforme contentieux
 madame Elisabeth Ferre, employée de la plateforme contentieux
- madame Elisabeth Ferre, employee de la plateforme contentieux
 madame Sophie Vachon, employée de la plateforme contentieux
- madame Marie-Laurence Piquemal-Pastre, employée de la plateforme contentieux
- monsieur Philippe Ghione, employé de la plateforme contentieux
- madame Françoise Dieude, employée de la plateforme contentieux
- madame Sandrine Antagnac, employée de la plateforme contentieux
- madame Elodie Demonsang, employée de la plateforme contentieux
- madame Florence Malric, employée de la plateforme contentieux
- madame Hélène Segui, employée de la plateforme contentieux
- madame Dolores Lopez, employée de la plateforme contentieux
- madame Hélène Schneider, employée de la plateforme contentieux



- monsieur Clément Aguilhon, employé de la plateforme contentieux
- madame Eva Gouraud, employée de la plateforme contentieux
- madame Sandra Ansart, employée de la plateforme contentieux
- monsieur Freddy Leroux, employée de la plateforme contentieux
- madame Isabelle Pons, employée de la plateforme contentieux
- madame Elisabeth Castellani, employée de la plateforme contentieux
- monsieur Patrick Castellon, employé de la plateforme contentieux
- madame Christine Gonfond, employée de la plateforme contentieux
- madame Isabelle Agostini, employée de la plateforme contentieux
- madame Isabelle Satre, employée de la plateforme contentieux
- madame Patricia Vernizeau employée de la plateforme contentieux
- monsieur Guillhem Sanz, employé de la plateforme contentieux
- madame Sylvie Molinié, employée de la plateforme contentieux
- madame Daphné Robillard, employée de la plateforme contentieux
- madame Katia Gounot, employée de la plateforme contentieux
- madame Anne Bompar, employée de la plateforme contentieux
- madame Sophie Sauveplane, employée de la plateforme contentieux
- madame Delphine Matéo, employée de la plateforme contentieux

§ 9 - Audiencière :

madame Sylvie Duvaux, juriste audiencière

Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 - Abrogation et publication

La décision Oc n° 2021-42 DS PTF du 03 aout 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 6 septembre 2021.

Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision Oc n° 2021-46 DS DR du 6 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-5, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 à R. 5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et

n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

- § 1 -Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.
- § 2- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 14, à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.
- § 3- Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 4 de l'article 14, à l'effet de signer :



- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.
- **§ 4-** Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, les notes de frais des représentants du personnel :
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Jean Pierre Rozé, directeur des ressources humaines,
 - monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
 - madame Marie Pierre Beaudouin, responsable des relations sociales
 - madame Emilie Soule-Lecoq, service des relations sociales
 - madame Marjorie Dupont, service des relations sociales
 - madame Christelle Fernandez, service des relations sociales
 - madame Sonia Labbaoui, service des relations sociales
- **§ 5-** Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, les notes de frais des membres de l'instance paritaire régionale :
 - monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
 - monsieur Frédéric Farkas, responsable du service gouvernance et relations extérieures

Article 2 - Marchés publics

- § 1- Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
 - 2) les bons de commande quel que soit leurs montants
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.
- § 2- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

Bénéficient de la présente délégation :

- madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Jean Pierre Rozé, directeur des ressources humaines,
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- § 3- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :
 - 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
 - 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Hervé Faugère, responsable des services pilotage coordination projets transverses et approvisionnements achats marchés
- madame Marie Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service logistique moyens généraux



- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Arnaud Lapène, responsable adjoint du service approvisionnements achats marchés et du service Sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion

§ 4- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficient de la présente délégation :

- madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
- madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- madame Caroline Gomez, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion et à monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est bénéficie de la délégation de signature pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.



Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Jean Pierre Rozé, directeur des ressources humaines,
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managerial

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques, sur le périmètre fraudes.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Renault, référent métiers au sein du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.



En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, bénéficient de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais, remise et admission en non valeur

- § 1- Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.
- § 2- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :
 - sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
 - dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
 - d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Arnaud Lapène, responsable adjoint du service approvisionnements achats marchés et du service Sécurité des personnes et des biens

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- § 1- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :
 - monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique
- **§ 2-** en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :



- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique
- monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Renault, référent métiers au sein du service prévention et lutte contre les fraudes

§ 3- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, la présente délégation est accordée à :
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o monsieur Jean Paul Rozé, directeur ressources humaines
 - o monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion ressources humaines

§ 4- en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'aministration a délibéré.
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, la présente délégation est accordée à :
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - o madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et à madame Agnès Molines-Géa, responsable du service juridique, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.



Section 8 - Délégataires et dispositions diverses

Article 14 - Délégataires

- § 1- Directeur, directeur adjoint et adjoint au directeur :
 - monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
 - monsieur Jean Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
 - monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
 - monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
 - monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
 - madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
 - madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination

§ 2- Responsable de service, responsable adjoint et adjoint au responsable de service :

- monsieur Thierry Collot, responsable de service pilotage stratégique et opérationnel
- monsieur Pierre Brossier, responsable de service statistiques études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- madame Lydie Habire Vergnières, responsable de service accompagnement performance par la confiance et lab madame Hélène Astruc, responsable de service affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Mattieu Landre, responsable de service adjoint, communication
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managerial
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjointe emploi, carrière, accompagnement managerial
- monsieur Antoine Senes, responsable de service pilotage, gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service gestion administrative paie
- monsieur Mathieu Lordon, adjoint au responsable de service gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Marie Pierre Beaudouin, responsable relations sociales
- madame Françoise Offen, responsable de service formation et gestion de compétences
- madame Sophie Gaillard, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Patrick Charroy, responsable des services contrôle interne et prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint de service sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines Géa, responsable de service juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service évaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier Est
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable des services pilotage coordination projets transverses et approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renauld, responsable de service comptabilité finances
- madame Josiane Valat, responsable de fonction appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service accompagnement des projets



- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service applicatifs, règlementation et indemnisation
- madame Magali Ducoté, adjointe au responsable de service applicatifs, règlementation et indemnisation
- madame Virginie Lucas Marchand, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- madame Caroline Gomes, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Denis Mercier, responsable de service services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adjoint services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service services digitaux
- monsieur Jean Louis Sabatier, adjoint au responsable de service pilotage stratégique et opérationnel
- monsieur Arnaud Lapène, responsable adjoint du service approvisionnements achats marchés et du service sécurité des personnes et des biens

§ 3- Responsable d'équipe :

- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Marie Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés

§ 4- Autres agents :

- madame Sofia Fernandes, médiatrice.

Article 15 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 16 - Abrogation et publication

La décision Oc n° 2021-43 DS DR du 3 aout 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 6 septembre 2021.

Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision Oc n° 2021-47 DS Dépense du 6 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide:

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maitrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi, Carrière, Accompagnement managerial
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Gilles Lévy, directeur de la Production de Services régionale
- madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la Production de Services régionale
- monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme Contentieux
- madame Agnès Molines-Géa, responsable service juridique
- madame Christine Pescayre, responsable fonction formation
- madame Sophie Pain, adjointe au directeur des opérations, responsable de fonction offre de service et coordination



Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Géraldine Gravouil, directrice des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines

Article 5 - Abrogation

La décision Oc n° 2021-44 DS Dépense du 03 aout 2021 est abrogée

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 06 septembre 2021.

Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision Oc n° 2021-48 DS Agences du 6 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi.

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :



Article 1 - Placement et gestion des droits

- § 1- Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
- § 2- Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées.
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1- Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
 - dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.
- § 2- Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.
- § 3- Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.



Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégataires

§ 1- directeurs d'agence

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Castelnaudary
- madame Caroline Cathala, directrice de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Lézignan
- madame Evelyne Roche, directrice de pôle emploi Limoux
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- monsieur Emmanuel Paris, directeur de pôle emploi Alès Avène
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Marie Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Séverine Coffre, directrice de pôle emploi Beaucaire
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- madame Florence Masse Navette, directrice de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Rose Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame, Eva Rimini, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Martins, directrice de pôle emploi Pézenas

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Perpignan Sant Vicens



- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- madame Catherine Salies, directrice de pôle emploi Argelès

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Albi
- madame Béatrice Alloul, directrice de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- madame Marie Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- madame Carole Galinier, directrice de pôle emploi Gaillac
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Florence Viarques, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouerque

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Montauban Nord
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Lara Olivier, directrice de pôle emploi Figeac
- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur de pôle emploi Souillac
- madame Cristelle Roux, directrice de pôle emploi Cahors

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- madame Gaelle Goriou, directrice de pôle emploi Condom
- madame Sonia Puyssegur, directrice de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Philippe Martel, directeur de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice de Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane et pôle emploi Toulouse Cartoucherie
- madame Hélène Verhaege, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Hippodrome
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Martine Meiller, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet sur Garonne
- monsieur Jean Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Sylvie Denegre, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Anne Buscail, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

§ 2- directeurs adjoints

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Jacy Kacha, directeur adjoint de pôle emploi Narbonne



Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Fabienne Guy Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- madame Sandra Loizon, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Césaire

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Angélique Daumerque, directrice adjointe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Charles Pipitone, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marie-Noëlle Poissenot, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- monsieur Jean Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone
- Direction territoriale Tarn / Aveyron
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Nathalie Laine, directrice adjointe de pôle emploi Albi

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Radia Barbach, directrice adjointe de pôle emploi Montauban Albasud

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Blandine Lantuech, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Karine Aldebert, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Marie Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Hippodrome
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Sylvie Speed, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Marie Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie

§ 3- responsables d'équipe

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne



- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Julie Julie, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Lucie Ooghe, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Sandra Dauphin, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Pascaline Merel, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Marie Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Emeline Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Nathalie Remy Desrues, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Frédéric Becker, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Marie Eve Marti, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Agnès Llado, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sophie Blot, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Lisa Jankowski, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Virginie Soja, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Cora Laronze, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert



- monsieur Kevin Auger, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve lès Avignon
- madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve lès Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Ines Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne Sellin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Emilie Manna, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Laurence Malleron, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Emilie Besson, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Mestressat Dit Cassou, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Delphine Fleury, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Sigismond Hoffmann, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Virginie Beltra, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Cindy Beugnot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
 monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- Monsieur Stephane Grinet, responsable d'equipe de pole emploi Montpellier Cevennes
- madame Marie Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur John Arnould, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Valérie Kinfoussia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Paola Scano, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas



- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Sophie Lesteur, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Assiscle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Assiscle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Assiscle
- madame Marie Charlotte Vilcocq, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Sophie Andres, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Marie Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Hélène Aourarh, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Kitty Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jean François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- madame Nydia Touam, responsable d'équipe de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Lambert Dalbies, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Laure Michot, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Bilhoto Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Clotide Galtier, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
 monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Brun, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Emmanuelle Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Laurence Metzger, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac



- madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- monsieur Nicolas Malhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Valérie Chadelaud, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- monsieur Jean Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors Hautesserre
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors Hautesserre
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors Hautesserre
- monsieur Jean Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Aicha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Thibault Charron, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- monsieur Chakir El Amraouy, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Marie Ferran, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Alexandra Camacho, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Hippodrome
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Hippodrome
- madame Valérie Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Hippodrome
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Joëlle Rimaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont



- madame Manon Campo, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Amandine Chassignolle, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Carine Roptin, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Nabil Afkir, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Michel Hoarau, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Emmanuelle Pintre, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sandra Le Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet sur Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet sur Garonne
- monsieur Frédéric Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Portet sur Garonne
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Gaudens monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Jean
- madame Virginie Piérard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Jean
- madame Karine Comin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Gaelle Larroque, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

§ 4- référents métier

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Martin, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- onsieur Alain Sampietro, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, référente métiers de pôle emploi Narbonne



- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Virginie Dessinges, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Laeticia Aloui, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Maud Duchemin, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Danielle lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Violette Sichere, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Mende
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Wafaa Mebarki, référent métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Aurore Mardille Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Césaire
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Hervé Martin, référent métiers de pôle emploi Villeneuve lès Avignon
- madame Mathilde Bucard, référente métiers de Pôle emploi Beaucaire

Direction territoriale Hérault

- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Nathalie Bastoul, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sarah Semhoun, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Luca Di Bari, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Elisabeth Planes, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Eric Pontruche, référent métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sylvia Pechenart, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Thouron, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariole, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, référente métiers de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de pôle emploi Perpignan Saint Assiscle
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant Vicens



- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Virginie Bardou, référente métiers de pôle emploi Albi
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Sahida Ayeva, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouerque
- madame Lydia Frayssinhes, référente métiers de pôle emploi Rodez
- madame Justine Ruinart Roussaly, référente métiers de pôle emploi Millau

Direction territoriale Lot /Tarn et Garonne

- monsieur Louis Antoine Vergnaud, référent métiers de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors Hautesserre
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Catherine Rabatel, référente métiers de pôle emploi Condom
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Carine Puyo, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Carole Souza, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Hippodrome
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Frosini, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- madame Céline Gonzalez, référente métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Toulouse la Plaine
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet sur Garonne
- madame Adélaïde Bernard, référente métiers de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint Jean
- madame Emilie Cugniet, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.



Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Oc n° 2021-40 DS Agences du 3 aout 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 6 septembre 2021

Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi Occitanie



Décision DG n° 2021-161 du 7 septembre 2021

Délégation de signature du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi et à la directrice de Pôle emploi services concernant les cadres supérieurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-9, L. 5312-10, et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu les décisions n° 2021-48 et n° 2021-49 du 29 janvier 2021 portant respectivement délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi et au directeur de Pôle emploi services, en particulier leur article 3,

Décide:

Article 1 - Périmètre de la délégation de signature

- § 1 Délégation est donnée aux directeurs désignés à l'article 2 à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, chacun pour ce qui le concerne et après en avoir reçu instruction, les décisions par lesquelles sont accordés :
 - 1) aux cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, une augmentation individuelle de salaire (même convention, art. 19.1), un relèvement de traitement (art. 19.2) ou une promotion (art. 19.3);
 - 2) concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, aux agents de catégorie 4 filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs, une promotion interne au sens du titre II de ce décret, une réduction d'ancienneté (même décret, art. 22) ainsi que l'accès aux échelons exceptionnels (art. 23).
- § 2 Délégation est également donnée aux directeurs désignés à l'article 2 à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, chacun pour ce qui le concerne, l'ensemble des autres décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines, des cadres supérieurs visés au 1) et aux agents visés au 2) du § 1 du présent article, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination ainsi que des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Article 2 - Directeurs délégataires

- monsieur Fréderic Toubeau, directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ;
- monsieur Michel Swieton, directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté;
- monsieur Frédéric Sévignon, directeur régional de Pôle emploi Bretagne ;
- madame Virginie Coppens Menager, directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire ;
- monsieur Pierre Péladan, directeur régional de Pôle emploi Corse ;
- monsieur Philippe Siebert, directeur régional de Pôle emploi Grand-Est ;
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et îles du Nord ;
- monsieurJean-Christophe Baklouti, directeur régional de Pôle emploi Guyane ;
- monsieur Frédéric Danel, directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France ;
- madame Nadine Crinier, directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France ;
- monsieur Stéphane Bailly, directeur régional de Pôle emploi Martinique ;
- monsieur Christian Saint-Etienne, directeur régional de Pôle emploi Mayotte ;
- madame Karine Meininger, directrice régionale de Pôle emploi Normandie ;
- monsieur Alain Mauny, directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aguitaine;
- monsieur Thierry Lemerle, directeur régional de Pôle emploi Occitanie ;



- monsieur Pascal Blain, directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- madame Martine Chong-Wa Numéric, directrice régionale de Pôle emploi Pays de la Loire ;
- madame Angélique Goodall, directrice régionale de Pôle emploi Réunion ;
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice de Pôle emploi services.

Article 3 - Publication, abrogation

La décision DG n° 2021-83 du 11 mars 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 7 septembre 2021.

Jean Bassères, directeur général



Décision DG n° 2021-162 du 7 septembre 2021

Nomination au sein de la direction Générale de Pôle emploi - M. Paul Bazin

Monsieur Paul Bazin de Jessey est nommé directeur général adjoint en charge de la direction de l'offre de services de Pôle emploi, à compter du 6 septembre 2021.

Fait à Paris, le 7 septembre 2021.

Le directeur général, Jean Bassères



Décision HdF n° 2021-40 DS DT du 7 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hautsde-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A.

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide:

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,



 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 2 - Prestations en trop versées

- § 1 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 2 Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.
- § 3 Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.
- § 4 Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi.
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

- § 1 directeurs territoriaux
 - madame Séverine Delong, directrice territoriale Nord
 - monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
 - monsieur Benoît Petit, directeur territorial Aisne et Somme



- madame Estelle Charles, directrice territoriale Oise

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Palisse, directrice territoriale déléguée Flandres
- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Hainaut
- madame Murielle Savary, directrice territoriale déléguée Lille
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Jean-Luc Derambure, directeur territorial délégué Arrageois
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Artois cote d'opale
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Oise
- madame Florence So Alves, directrice territoriale déléguée Somme
- monsieur Cyrille Rommelaere, directeur territorial délégué Versant Nord Est

§ 3 responsables de service

- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne-Somme
- madame Emmanuelle Marize, responsable de service direction territoriale Oise

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2021-39 DS DT du 1er septembre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 7 septembre 2021.

Frédéric Danel, directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France



Décision HdF n° 2021-41 DS Agences du 7 septembre 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hautsde-France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10,L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18,R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel.

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi.

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,



Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

- § 2 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :
 - 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adheré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
 - 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
 - 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
 - 4) les bons SNCF,
 - 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
 - 6) les sollicitations, accords sur devis et les bons de commande émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles conventionnées.
- § 3 Délégation est également donnée à l'ensemble des agents au sein des agences à l'effet de :
 - procéder à l'inscription sur la liste de demandeurs d'emploi
 - signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention, portant sur les dispositifs locaux, après visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France, d'un montant inférieur à 20 000 euros et les actes y afférant, à l'exclusion de leur modification, de leur reconduction et de leur résiliation,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.



Article 3 - Prestations en trop versées

- § 1 Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.
- § 2 Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :
 - dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents au sein des agences de Pôle emploi Hauts de France.
 - dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents désignés aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.
- § 3 Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.
- § 4 Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés aux § 1, § 2 et § 3 au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant, monsieur Philippe Leclercq, expert IPR et indemnisation au sein de cette agence, bénéficie des mêmes délégations, à titre temporaire.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Stephanie Peulevey, directrice de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Laurence Krawczyk, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur David Megherbi, directeur de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Benedicte Bourgot, directrice de l'agence pôle emploi d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- monsieur Olivier Marmuse, directeur de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- monsieur Arnaud Wallois, directeur de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Meriem Kahlouche, directrice de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence pôle emploi du Berck sur Mer
- monsieur Frédéric Timlelt, directeur de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière



- monsieur Guillaume Sagot, directeur de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Christophe Bailleul, directeur de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Corinne Baracassa, directrice de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Alexandra Fauchard, directrice de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- monsieur Alain Delaire, directeur de l'agence pôle emploi de Condé sur Escaut
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Sandrine Leguidcoq, directrice de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Nadia Bouchefa, directrice de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Thierry Danhiez, directeur de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence pôle emploi de Douai
- madame Sandrine Pouillaude, directrice de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Brahim Hamra, directeur de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- monsieur Bertrand Sename, directeur de l'agence pôle emploi de Gravelines
- madame Sophie Lempreux, directrice de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Agnes Paul, directrice de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Cathy Sirop, directrice de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Virginie Cardot, directrice de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Fabienne Lelong, directrice de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Karine Wielebski missionnée directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambresis à compter du 6 septembre 2021
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Marie Blandine Ledru, directrice de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- madame Corentine Vaillot, directrice de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Karine Blondiaux, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stephane Urbin, directeur de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Sylvie Maeseele, directrice de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Manuela Pelliccia, directrice de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Hanen Dechaux, directrice de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Anne Sophie Parfant, directrice de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence pôle emploi de Peronne Albert
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie Amélie Riviere, directrice de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Amand les Eaux
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise



- monsieur Jean François Ryckelynck, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Catherine Moriaux, directrice de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Christelle Lacomblez, directrice de l'agence pôle emploi de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence pôle emploi de Somain
- monsieur Fabrice Balent, directeur de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Mickael Bestelle, directeur de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sandra Antonio, directrice de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- monsieur Eric Brouland, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Abbeville
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abbeville
- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Amelie Lebeau, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Jean Louis Cocquempot, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevove
- madame Sandrine Caron, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- madame Cécile Longo, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi Amiens Millevoye
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- madame Sandra Petitpas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi Amiens Tellier
- monsieur Benoît Degaille, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Rodrigue Théry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Emmanuelle Blanchard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- monsieur Ahlame Anetri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Julie Canoen, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Karima Lemoine, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi d'Arras



- monsieur Pascal Bouillon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de d'Arras
- madame Christine Carnel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Audrey Crepel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Gennaro Bartolive, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Laurence Brouwez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marléne Hamm, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Anne Logez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Catherine Loriot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Sylvie Thorez Jakubowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Sylvie Wittendal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Franck Legendre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Alexandra Lebeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Caroline Nunes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Sylvie Margry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur mer
- madame Stéphanie Kannapel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Sylvie Castelnot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Audrey Brunet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou



- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- monsieur Frédéric Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Pascale Blondeel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Christine François, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Stephanie Dejardin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- madame Corinne Vandrepote, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière
- monsieur Eric Descheyer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Benoit Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Dorothée Bourdin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- monsieur Julien Duclay, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- madame Carole Patinier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Marchand, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Chantal Robas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Françoise Dazeur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Maryse Perlot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- monsieur Abdelkader Medjahed, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Rachel Carbonell, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Sandrine Blanjard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Chauny



- monsieur Fabien Kapela, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Fabienne Foyard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Claude Thierry, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Christine Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Sophie Auclair, , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé sur Escaut
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Condé sur Escaut
- madame Marie Claire Saint Omer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Emilie Raise, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Anaïs Benoit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Tiphanie Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- monsieur Jocelyn Deliencourt , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Laetitia Chapelet , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Crepy en Valois
- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- madame Evelyne Ost, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Franck Wignolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Valerie Dubuche, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain



- monsieur Fabien Musy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Isabelle Battel, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Hélène Hortemel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Sabah Meraoumia, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Anthony Fouquenelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- madame Caroline Deicke, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Pascal Bert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Christele Blondeel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grand Synthe
- madame Frédérique Cherblanc, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Charlotte Fix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Sébastien Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Christophe Honoré, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Corinne Spenninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- madame Julie Suquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Dorothée Delcroix, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin



- madame Catherine Dryepondt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi d'Hazebrouck
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- monsieur Marveen Donsbeck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Sandrine Catez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Laetitia Veys, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Leila Zidouri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Corine Hiblot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- madame Hélène Roussel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur François Lemahieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sandrine Delassus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Nadège Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Christelle Warin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- madame Deborah Fernandez, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Anne Laure Sayart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Jennifer Darras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambrésis
- madame Florence Crevisier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambresis
- madame Maximilienne Dubruque, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Brigitte Deplanque, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Chloé Jumelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare



- madame Emmanuelle Camberlin Cappe, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Angélique Derisbourg, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Marc Penin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Thomas Betrancourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Delphine Deschamps, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Amar Bouacem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Aurélie Camier, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Soraya Boua, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Yasmina Moumarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- monsieur Julien Dewaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Céline Toumi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- monsieur Alain Saillant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Anissa Ahmed Amraoui, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Caroline Hennache, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Thibaud Gaucher, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Gaël Autin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson



- madame Marie Hego, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Roxane Tison, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de l'illers
- madame Elisabeth Cornette, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Dany Hachin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Samuel Vandaele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Marc Feuquières, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- monsieur Jacques Vauchere, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Sophie Decottignies, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Karine Wielebski, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare jusqu'au 5 septembre 2021
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Anne Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- madame Isabelle Delemar, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Olivier Doucy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Francoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- monsieur Jean Paul Fernand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur Patrick Goubet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Sophie Van Den Neucker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines



- madame Laetitia Trizac, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Frédérique Campion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- madame Valérie De Barros, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Péronne Albert
- madame Stéphanie Féron, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Julie Theil , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Vincent Hovart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Nadège Fouquart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Ouarda Assanane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Salim Fellah, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- monsieur Eddie Vancompernolle, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Sophie Delobel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Céline Deregnaucourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- madame Claire Balent, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint Amand les Eaux
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint Amand les Eaux
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Remi Lemaire, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Igor Daoughi Klimerak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Monique Dieudonne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin



- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Anne Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Sébastien Hantute, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- madame Christine Choteau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Blandine Masschelein, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Stéphanie Es Saidi, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Isabelle Lecomte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Sabreja, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Karine Lerigoleur Monlezun, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Laetitia Verlet, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Sabine Delsaux , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Laurie Strus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Stéphanie Demailly, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Caroline Blain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Frédéric Dupont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Julie Cornu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Martine Bassez, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Isabelle Blareau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence emploi pôle emploi de Valenciennes
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Véronique Mucciante, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Sabah Azais, responsable d'équipe d'agence de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Sylvie Thorez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise



- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Sonia Boukarine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Christine Ghesquiere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

§ 3 - référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Fanny Vibert Roulet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Dury
- madame Nathalie Segers, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Amiens Dury
- madame Isabelle Cueille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Elise Lefebvre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Millevoye
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Amiens Tellier
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Louisa Requida, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Anzin
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Elisabeth De Roeck, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Anne Sophie Lengagne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Berck sur Mer
- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- monsieur Ludovic Delassus, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne Daunou
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne
- madame Sylvaine Cazet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boulogne
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bruay La Buissière



- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Calais Saint Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Karine Smirne Palyga, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Carvin
- monsieur Olivier Mathius, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Caudry
- madame Blandine Néant, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Château Thierry
- monsieur David Caillerez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Chauny
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Clermont
- madame Sylvie Fendorf, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne de Lesseps
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Condé sur Escaut
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Montataire
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Mathilde Boukhelif, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil Nogent
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Creil saint Maximin
- madame Karine Leroy, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Crepy
- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Douai Gayant
- madame Florence Merchez, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Christine Merie, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Grande Synthe
- madame Murielle Rahou, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Halluin
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Séverine Duverge, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hénin Beaumont
- madame Sophie Giuliani, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson



- madame Géraldine Roland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Madeleine
- monsieur Armel Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Cateau Cambrésis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Gare
- madame Sophie Nigond, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- madame Rachel Smagghe, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Le Quesnoy
- monsieur Christophe Balcaen, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marion Ferrare, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- monsieur Jamel Bennaceur, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Grand Sud
- madame Marie Line Duthoit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille République
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- monsieur Frederik Croes, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lille Vaucanson
- madame Caroline Bouvignies, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lomme
- madame Marie Pierre Guichard, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marconnelle
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Baldinu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- monsieur Christian Germain, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Maubeuge Pasteur
- madame Stéphanie Vandezande, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Meru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noeux les Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Noyon
- monsieur Pierre Passavant, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Centre
- madame Marie Claude Arnoux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Amandles Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Martin les Boulogne
- madame Severine Andrieux, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pol sur Ternoise



- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- madame Sylvie Amblot Aazzabi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Quentin
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Seclin
- monsieur Frédéric Kosciuszko, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sin le Noble
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Ingrid Verstraete, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Somain
- madame Gwenaelle Ludes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonterghem, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tourcoing
- monsieur Jean Michel Ranno, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Cyril Verhaeghe, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Cédric Taillez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve d'Asca
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Wattrelos

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision HdF n° 2021-38 DS Agences du 1er septembre 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 7 septembre 2021.

Frédéric Danel, directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France